



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JANVIER 2022 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le 17 janvier 2022, le Bureau communautaire, légalement convoqué en date du 11 janvier 2022, s'est réuni en séance publique à Bréal-sous-Vitré, sous la présidence de Mme Isabelle LE CALLENNEC.

Nombre de conseillers en exercice : 48

Présents : 31

Votants (dont 3 pouvoirs) : 34

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, ,Nathalie CLOUET - BAIS, ,Stéphane DOUABIN - BALAZE, ,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, ,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, ,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, ,André BOUTHEMY - CORNILLE, ,Christian OLIVIER - DOMALAIN, ,Michel ERRARD - ERBREE, ,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, ,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, ,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, ,Danielle RESONET - LANDAVRAN, ,Jean-Luc VEILLE - LE PERTRE, ,Jean-Luc DELAUNAY - MECE, ,Christian STEPHAN - MONDEVERT, ,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, ,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, ,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, ,Anne-Marie MORLIER - MOULINS, ,Nelly MAREC - PRINCE, ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, ,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS, ,Joseph JOUAULT - ST DIDIER, ,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, ,Michel SAUVAGE - TAILLIS, ,Yannick FOUET - TORCE, ,Bruno DELVA - VAL D'IZE, ,Bruno GATEL - VISSEICHE, ,Isabelle LE CALLENNEC - VITRE, ,Paul LAPAUSE - VITRE,

Ont donné pouvoir :

Elisabeth DELAHAYE donne pouvoir à Jean-Luc VEILLE, ,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Bruno GATEL, ,Alexandra LEMERCIER donne pouvoir à Isabelle LE CALLENNEC,

Etaient absents :

Elisabeth CARRE, ,Fabienne BELLOIR, ,Bernard RENO, ,Marie-Christine MORICE, ,Ludovic LE SQUER, ,Sandrine CLEMENT, ,Thérèse MOUSSU, ,Gilbert GERARD, ,Yves COLAS, ,Frédéric MARTIN, ,Guy FERRE, ,Marc FAUVEL, ,Elisabeth BRUN, ,Samuel URIEN,

Considérant que le quorum est atteint, Mme Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté déclare la séance ouverte.

TRANSPORT

DB 2022_001 : Versement d'un fonds de concours - abris scolaires

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2021, portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération du 8 décembre 2007, fixant les modalités de versement d'un fonds de concours pour l'acquisition et/ou l'aménagement d'abris scolaires ;

Vu la délibération n° 2020_100 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 et la délibération n°2020_121 du 2 septembre 2020 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau, notamment en matière de décision du versement de la dotation pour l'acquisition et l'aménagement d'abris scolaires dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année en cours ;

Considérant le dossier réceptionné et détaillé ci-dessous ;

Considérant les éléments, ci-dessous, servant au calcul :

Commune	Population DGF 2014	Modulation en 2014 en %	Modulation subvention en %	% de la subvention	Prix abri en euro	Montant subvention
LE PERTRE	1495	9	25	27,25	1424,00 €	388,04
TORCE	1166	-17	25	20,75	1010,00 €	209,58

Il vous est proposé d'autoriser le versement du fonds de concours suivant :

Commune	Date délibération Conseil Municipal	Date réception dossier	Description de l'opération	Nbre d'abri	Montant HT opération par abri	Dotation Vitré Communauté	Total
Le Pertre	25 novembre 2021	16 décembre 2021	Abris-Bus	1	1424,00 €	388,04	388,04
Torcé	27 septembre 2021	16 décembre 2021	Abris-Bus	2	1010,00 €	209,58	419,16
						TOTAL	807,20 €

Les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 19 h 30

Fait à Vitré
Le 18 janvier 2022

La Présidente de Vitré Communauté
Isabelle LE CALLENNEC

